



cmec

Conseil des
ministres
de l'Éducation
(Canada)

L'Éducation au Canada

© 2008 Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

La permission est accordée à la reproduction non-commerciale à fins éducatives, exigeant une reconnaissance claire de la source. Autrement, il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, sans l'autorisation préalable du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), 95 St. Clair Ave. West, Suite 1106, Toronto, Ontario, M4V 1N6.

Juillet 2008

Also available in English under the title: *Education in Canada*.

Avec près de 10 millions de kilomètres carrés (3,8 millions de milles carrés), le Canada est le deuxième plus vaste pays du monde, avec une population de 33,1 millions en octobre 2007, une densité de 3,5 personnes par kilomètre carré et un revenu médian de 41 401 \$ en 2005. Cependant, la population du Canada n'est pas répartie uniformément sur son territoire, les deux tiers vivant à moins de 100 kilomètres de la frontière sud avec les États-Unis. En outre, plus de 80 p. 100 de la population habite des centres urbains; 45 p. 100 des Canadiennes et Canadiens vivent dans six zones métropolitaines seulement.

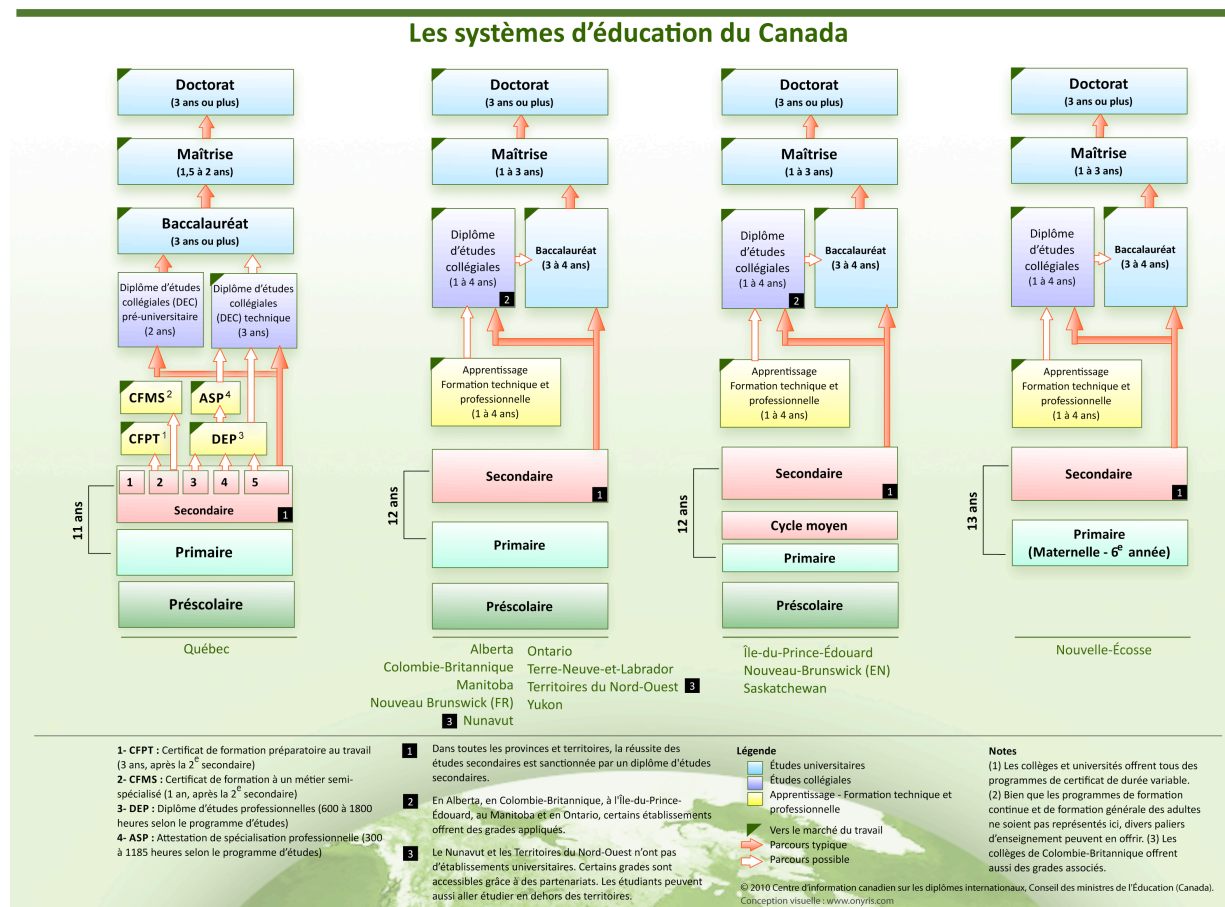
Responsabilité de l'éducation

Responsabilité : Au Canada, il n'y a ni ministère fédéral de l'Éducation ni système national intégré d'éducation. Dans le système fédéral de partage des pouvoirs, la *Loi constitutionnelle de 1867* du Canada stipule que, dans « chaque province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation ». Dans les 13 instances – 10 provinces et trois territoires, les ministères de l'Éducation sont responsables de l'organisation, de la prestation et de l'évaluation de l'éducation primaire et secondaire, de la formation technique et professionnelle et de l'enseignement postsecondaire. Certaines provinces et certains territoires sont dotés de deux ministères, l'un responsable de l'éducation primaire-secondaire et l'autre de l'enseignement postsecondaire et de la formation professionnelle.

Différences régionales : Bien qu'il y ait de très nombreuses similitudes entre les systèmes d'éducation des provinces et territoires du Canada, il y a également des différences importantes entre les programmes d'études, les évaluations et les politiques de reddition des comptes provinciaux et territoriaux qui témoignent de la géographie, de l'histoire, de la langue, de la culture et des besoins particuliers de la population desservie. Le caractère vaste, diversifié et largement accessible des systèmes d'éducation du Canada atteste de l'importance accordée à l'éducation par la société. Le Graphique 1, *Systèmes éducatifs canadiens*, illustre l'organisation du système préscolaire, primaire, secondaire et postsecondaire dans chaque instance au Canada.

Financement de l'éducation : En 2005-2006, les gouvernements provinciaux, territoriaux, fédéral et locaux ont investi 75,7 milliards de dollars dans tous les ordres d'enseignement, soit 16,1 p. 100 des dépenses publiques. (Tous les chiffres en dollars sont tirés de *Indicateurs de l'éducation au Canada : rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 2007* et correspondent aux dollars canadiens constants de 2001 afin de rendre possibles les comparaisons dans le temps.) Sur ce total, 40,4 milliards de dollars ont été affectés à l'enseignement primaire et secondaire, 30,6 milliards de dollars à l'enseignement postsecondaire et 4,6 milliards de dollars à d'autres types d'enseignement tels que le recyclage professionnel et la formation linguistique pour les nouveaux arrivants et arrivantes. En 2002-2003, le total combiné des dépenses publiques et privées en éducation se chiffrait à 72,3 milliards de dollars, dont 42,7 milliards de dollars pour l'enseignement primaire-secondaire, 5,2 milliards de dollars pour la formation technique et professionnelle, 5,6 milliards

de dollars pour les collèges et 18,8 milliards de dollars pour les universités. Les dépenses publiques représentaient 82,3 p. 100 du total, et les dépenses privées, 17,7 p. 100



Graphique 1 (mis à jour le 21 septembre 2010)

Éducation primaire et secondaire

Rôle du gouvernement : L'éducation publique est gratuite pour tous les Canadiens et Canadiennes qui satisfont à divers critères relatifs à leur âge ou lieu de résidence. Chaque province et territoire compte un ou deux ministères responsables de l'éducation, chacun dirigé par un ministre qui est presque toujours un membre élu de la législature et qui est nommé à ce poste par le leader du gouvernement provincial ou territorial. Les sous-ministres sont des fonctionnaires qui s'occupent du fonctionnement de leur ministère respectif. Les ministères assurent une gestion éducationnelle, administrative et financière, offrent un soutien aux écoles, déterminent les services éducatifs devant être dispensés et établissent les politiques et les mesures législatives encadrant l'éducation.

Gestion locale : La gestion locale de l'éducation est habituellement confiée aux conseils et commissions scolaires, aux districts scolaires, aux divisions scolaires ou aux conseils d'éducation de district. Les pouvoirs délégués à ces autorités locales, dont les membres sont élus par le public, sont déterminés par les gouvernements provinciaux et territoriaux et portent généralement sur le fonctionnement et l'administration (notamment financière) du groupe d'écoles dont elles ont la charge, sur la mise en œuvre des programmes d'études, sur le personnel enseignant, sur l'inscription des élèves et sur la proposition de nouvelles constructions ou d'autres dépenses importantes. Selon les données de Statistique Canada, le Canada compte quelque 15 500 écoles – 10 100 écoles primaires, 3400 écoles secondaires et 2000 écoles mixtes primaires-secondaires – et en moyenne 350 élèves par école. En 2004-2005, les provinces et territoires ont signalé que 5,3 millions d'élèves fréquentaient les écoles primaires et secondaires publiques.

Enseignement dans la langue de la minorité : Le Canada est un pays bilingue et la Constitution reconnaît le français et l'anglais comme ses deux langues officielles. D'après le recensement de 2006, plus de 85 p. 100 des Canadiennes et Canadiens de langue maternelle française vivent au Québec; les droits linguistiques en milieu minoritaire des élèves francophones résidant à l'extérieur du Québec et des élèves anglophones vivant au Québec sont protégés par la *Charte canadienne des droits et libertés*. Cette charte définit les conditions sous lesquelles les Canadiennes et Canadiens ont le droit d'avoir accès à une instruction publique dans la langue de la minorité. Chaque province et territoire a créé des conseils scolaires francophones pour gérer le réseau d'écoles où le français est la langue première. Au Québec, la même structure existe pour l'éducation en anglais langue première.

Sources de financement : Le financement public de l'éducation est assuré directement par le gouvernement provincial ou territorial ou, à divers degrés, par des transferts provinciaux conjugués à des taxes locales perçues par le gouvernement local ou par les conseils et les commissions dotés de pouvoirs de taxation. Les règlements provinciaux et territoriaux, qui sont revus annuellement, établissent la structure de financement qui fixe le niveau de l'aide financière versée à chaque conseil ou commission scolaire au sein de chaque province et territoire, en fonction, entre autres facteurs, du nombre d'élèves, des besoins spéciaux et de la collectivité desservie.

Personnel enseignant : En 2004-2005, les systèmes d'éducation primaire et secondaire du Canada employaient près de 310 000 éducatrices et éducateurs, qui comptaient généralement à leur actif quatre ou cinq ans d'études postsecondaires. Ces éducatrices et éducateurs sont avant tout des enseignantes et enseignants, mais comptent également des directrices et directeurs, vice-directrices et vice-directeurs, ainsi que le personnel professionnel non enseignant comme des consultantes et consultants et des conseillères et conseillers. Ils sont autorisés à exercer leur profession par les ministères de l'Éducation provinciaux et territoriaux. La plupart des enseignantes et enseignants de l'ordre d'enseignement secondaire sont spécialisés dans les cours qu'ils donnent.

Éducation préscolaire : Toutes les provinces et tous les territoires ont des cours d'éducation préscolaire (maternelle), administrés par les autorités scolaires locales, offrant une année d'école non obligatoire aux enfants de cinq ans avant la 1^{re} année. Tout dépendant de l'instance, l'éducation préscolaire est parfois obligatoire ou peut être accessible à partir de l'âge de quatre ans, voire plus tôt. À l'échelle pancanadienne, 95 p. 100 des enfants de cinq ans fréquentent le niveau préscolaire ou l'école primaire et plus de 40 p. 100 des enfants de quatre ans sont inscrits à la prématernelle, bien qu'il y ait d'importantes variations d'une province ou d'un territoire à l'autre. En 2005-2006, environ 130 000 enfants étaient inscrits à la prématernelle et plus de 312 000 à la maternelle. L'intensité des programmes varie elle aussi puisqu'il revient aux commissions et conseils scolaires de décider s'ils offrent des programmes d'une demi-journée ou d'une journée complète.

Éducation primaire : L'âge de la fréquentation scolaire obligatoire varie d'une province ou d'un territoire à l'autre, mais la plupart des provinces et territoires exigent la présence à l'école à partir de l'âge de six ans, jusqu'à l'âge de 16 ans. Dans certains cas, la fréquentation scolaire obligatoire débute à cinq ans et dans d'autres, elle se poursuit jusqu'à l'âge de 18 ans ou jusqu'à l'obtention du diplôme d'études secondaires. Dans la plupart des provinces et territoires, l'éducation primaire dure entre six et huit ans. Le programme d'études primaires met l'accent sur les matières de base que sont la langue, les mathématiques, les sciences humaines, les sciences, l'éducation physique et l'éducation à la santé ainsi que l'initiation aux arts; certaines provinces et certains territoires ajoutent à cette liste l'apprentissage d'une deuxième langue. Plusieurs provinces et territoires insistent de plus en plus sur l'alphabétisation, particulièrement chez les garçons, les tests ayant démontré qu'ils prenaient du retard par rapport aux filles pour ce qui est de la maîtrise de la langue. Presque 98 p. 100 des élèves du primaire passent à l'ordre d'enseignement secondaire.

Éducation secondaire : L'école secondaire couvre les quatre à six dernières années de la fréquentation scolaire obligatoire. La première année, les élèves suivent surtout des cours obligatoires, avec quelques cours à option. La proportion de cours à option augmente dans les dernières années pour permettre aux élèves de suivre des cours spécialisés qui les préparent au marché du travail ou qui répondent aux divers critères d'admission des établissements postsecondaires. Le diplôme d'études secondaires est décerné aux élèves qui terminent le nombre prescrit de cours obligatoires et de cours à option. Dans la plupart des cas, les programmes de formation professionnelle et les programmes d'enseignement général sont offerts dans les mêmes écoles secondaires : dans d'autres, les programmes de formation technique et professionnelle sont offerts dans des centres de formation professionnelle spécialisés distincts. Les élèves désireux de s'orienter vers un métier précis peuvent suivre des programmes de durée variée, allant de moins de un an à trois ans, dont plusieurs mènent à un diplôme ou à un certificat. En 2003, 74 p. 100 des élèves ont terminé avec succès leur secondaire, 78 p. 100 des filles et 70 p. 100 des garçons ayant obtenu leur diplôme. Le taux global d'obtention du diplôme est resté relativement stable tandis que le taux de décrochage à plus long terme a décliné alors que les élèves plus âgés finissent leurs études secondaires. En

2004-2005, le taux de décrochage (défini comme étant les 20-24 ans sans diplôme d'études secondaires et ne fréquentant pas une école) a chuté à 10 p. 100.

Écoles séparées et privées : La législation et les pratiques concernant la création de systèmes éducatifs séparés et d'établissements d'enseignement privés varient d'une instance à l'autre. Trois instances ont des systèmes éducatifs séparés financés par les deniers publics aux ordres d'enseignement primaire et secondaire. Ces systèmes scolaires séparés permettent aux minorités religieuses de recevoir une instruction conforme aux principes de leur foi, en particulier les catholiques et les protestants, dont les droits de certains sont protégés par la loi. Les systèmes des écoles publiques et des écoles séparées financées par l'État desservent environ 93 p. 100 des élèves du Canada. Six instances financent partiellement leurs écoles privées, à condition que ces dernières répondent à certains critères, qui varient d'une instance à l'autre. Dans les autres instances, aucun soutien financier n'est prêté aux écoles privées, qui peuvent néanmoins être réglementées.

Enseignement postsecondaire

Gamme des établissements : Des établissements publics aussi bien que privés dispensent l'enseignement postsecondaire et offrent des grades, des diplômes, des certificats et des attestations, en fonction de leur nature et de la durée du programme. Le milieu de l'enseignement postsecondaire a évolué depuis quelques années, les universités n'étant plus, dans certaines instances, les seuls établissements habilités à conférer des grades. Un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu est un établissement privé ou public à qui le plein pouvoir de décerner des grades, diplômes et autres titres de compétence est donné en vertu d'une loi publique ou privée du corps législatif d'une province ou d'un territoire, ou par un mécanisme gouvernemental d'assurance de la qualité. Il y a au Canada 163 universités publiques et privées (y compris les écoles de théologie) et 183 collèges et instituts publics reconnus, y compris ceux qui décernent des baccalauréats et des grades appliqués. Outre les établissements reconnus, 68 établissements de l'ordre d'enseignement universitaire et 51 de l'ordre d'enseignement collégial viennent s'ajouter à la catégorie des établissements autorisés au sein desquels seuls certains programmes sont approuvés en vertu de programmes d'assurance de la qualité provinciaux.

Gestion : Les universités publiques sont très autonomes; elles établissent leurs propres critères d'admission et d'obtention du diplôme et jouissent d'une grande souplesse pour la gestion de leurs affaires financières et de leurs programmes. L'intervention gouvernementale se limite généralement au financement, aux barèmes des droits de scolarité et à l'introduction de nouveaux programmes. La majorité des universités du Canada sont dotées d'un système de gestion à deux niveaux, constitué d'un conseil d'administration et d'un sénat. Les conseils sont généralement responsables de façon globale des questions financières et des politiques. Les sénats universitaires s'occupent des programmes, des cours, des critères d'admission, des qualifications requises pour les grades et de la planification de l'enseignement. Leurs décisions doivent recevoir l'aval du conseil. La population étudiante est souvent représentée au sein de

ces deux entités, à l'instar des diplômées et diplômés et de l'ensemble de la collectivité. Dans les collèges, la participation gouvernementale peut s'étendre aux politiques d'admission, à l'approbation des programmes, aux programmes d'études, à la planification institutionnelle et aux conditions de travail. La plupart des collèges ont un bureau des gouverneurs, nommé par le gouvernement de la province ou du territoire et constitué de membres représentant le public, la population étudiante et le corps professoral. Des comités consultatifs où sont représentés le monde des affaires, l'industrie et les syndicats contribuent à orienter la planification des programmes.

Financement : Selon Statistique Canada, les dépenses publiques au titre de l'enseignement postsecondaire se chiffraient en 2005-2006 à 30,6 milliards de dollars (en dollars constants de 2001). En 2004-2005, le financement assuré par les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux, y compris le financement de la recherche, a totalisé 54,2 p. 100 des revenus (ce pourcentage variant toutefois entre 38,4 p. 100 en Nouvelle-Écosse et 68,1 p. 100 au Québec). Les droits de scolarité représentaient plus de 20 p. 100 du total, les legs de biens personnels, les dons, les subventions non gouvernementales et la vente de produits et de services et les investissements représentaient une autre tranche de 25 p. 100. Les frais de scolarité à l'ordre d'enseignement universitaire étaient en moyenne de 4524 \$ en 2007-2008 et les frais d'études des étudiantes et étudiants internationaux inscrits à un programme de premier cycle totalisaient en moyenne quelque 14 000 \$ par année. Dans les collèges (dans les neuf provinces à l'extérieur du Québec), les frais de scolarité s'élevaient en moyenne à 2400 \$ (les personnes résidant au Québec ne paient pas de frais de scolarité à l'ordre d'enseignement collégial). L'éducation est également financée par l'argent transféré par les gouvernements aux étudiantes et étudiants sous la forme de prêts, de bourses et de crédits d'impôt pour études.

Effectifs et diplômes remis : Selon l'Association des universités et collèges du Canada, en 2005, 806 000 personnes poursuivaient des études universitaires à temps plein (soit une hausse de près de 150 000 personnes au cours des quatre années précédentes) et 273 000 personnes poursuivaient des études universitaires à temps partiel. En 2005, les universités du Canada ont remis quelque 175 700 baccalauréats, 33 000 maîtrises et 4200 doctorats. L'Association des collèges communautaires du Canada rapporte qu'en 2004-2005 les effectifs à temps plein des instituts et collèges publics étaient de près de 515 000 étudiantes et étudiants pour les programmes à crédits. En tenant compte des étudiantes et étudiants à temps partiel et à temps plein, les programmes à crédits comptaient un effectif d'environ un million de personnes et d'environ 500 000 personnes pour les programmes sans crédit. Un peu plus de 173 000 étudiantes et étudiants ont obtenu un diplôme dans un collège ou institut public en 2004-2005. La participation à l'éducation postsecondaire a augmenté de façon importante au cours des dernières années, qu'elle soit mesurée en fonction du nombre d'inscriptions ou de la proportion de la population de n'importe quel groupe d'âge qui fréquente un collège ou une université. Alors que les femmes représentent la majorité du corps étudiant sur les campus universitaires et collégiaux, elles sont toujours minoritaires dans les métiers spécialisés.

Activités universitaires : Au Canada, les établissements conférant des grades se concentrent sur l'enseignement et la recherche. En 2004-2005, la recherche et le développement effectués dans les universités du pays totalisaient 8,9 milliards de dollars, soit 35 p. 100 du total pour le Canada. L'enseignement est l'autre fonction essentielle, qu'il soit dispensé dans les petites universités d'arts libéraux, qui n'offrent que des grades de premier cycle, ou dans les grands établissements à large vocation. Le nombre d'étudiantes et étudiants varie entre 2000 à certains établissements et près de 62 000 étudiantes et étudiants à temps plein à l'Université de Toronto, la plus importante université du Canada. Plus de 10 000 programmes de premier et de deuxième cycle sont offerts dans les universités du pays, auxquels s'ajoutent les programmes menant à un grade légal ou à un certificat. La plupart des établissements dispensent l'enseignement en français ou en anglais, alors que d'autres fonctionnent dans les deux langues officielles. En 2005, les universités du Canada employaient près de 40 000 professeures et professeurs à temps plein.

Grades universitaires : Les universités et les collèges universitaires se concentrent sur les programmes menant à un grade mais peuvent également offrir certains diplômes et certificats, souvent pour les professions désignées. Les grades universitaires sont offerts à trois niveaux consécutifs. Les programmes de baccalauréat sont accessibles aux personnes qui ont terminé avec succès leurs études secondaires ou, au Québec, le programme de deux ans du cégep. La plupart des universités ont également des critères d'admission et des itinéraires spéciaux pour les adultes. Le baccalauréat exige habituellement trois ou quatre années d'études à temps plein, selon la province et la nature générale ou spécialisée du programme. La maîtrise exige habituellement deux années d'études après le baccalauréat. Pour ce qui est du doctorat, de trois à cinq années additionnelles d'études et de recherche et un mémoire sont normalement exigés. Le *Cadre canadien de reconnaissance des qualifications correspondant à un grade* décrit plus en détail les divers niveaux de diplomation. Pour les professions réglementées, notamment dans les domaines de la médecine, du droit, de l'éducation et du travail social, il faut généralement effectuer un stage avant de pouvoir obtenir l'autorisation d'exercer sa profession.

Activités collégiales : Il existe des milliers d'établissements ne conférant pas de grades au Canada. Parmi ceux-ci, plus de 150 sont des collèges et instituts publics reconnus. Qu'ils soient nommés collèges publics, instituts spécialisés, collèges communautaires, instituts de technologie, collèges d'arts appliqués et de technologie ou cégeps, ils offrent une vaste gamme de programmes de formation professionnelle dans divers secteurs professionnels et techniques, dont le commerce, la santé, les arts appliqués, la technologie et les services sociaux. Certains établissements spécialisés dispensent une formation dans un seul domaine, tel que les pêcheries, les arts, la technologie paramédicale ou l'agriculture. De plus, les collèges offrent des programmes d'alphabétisation et de rattrapage scolaire, des programmes de formation préprofessionnelle et de préapprentissage ainsi que les cours en classe des programmes d'apprentissage enregistrés. De plus, un vaste éventail d'ateliers, de programmes courts et de programmes de recyclage y sont offerts aux professionnelles et professionnels et

aux travailleuses et travailleurs qualifiés. À l'ordre d'enseignement collégial, l'accent est mis sur l'enseignement, bien que la recherche appliquée y gagne en importance.

Reconnaissance et coopération entre les collèges : Les programmes collégiaux et d'instituts de deux et trois ans mènent généralement à un diplôme, alors que les programmes menant à un certificat durent généralement un an ou moins. Certains collèges et instituts confèrent des grades universitaires et des grades d'études appliquées et d'autres offrent des programmes de l'ordre d'enseignement universitaire. Au Québec, les collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) offrent le choix entre des programmes de formation générale de deux ans, préalables à la poursuite d'études universitaires, ainsi que des programmes de formation technique de trois ans préparant les étudiantes et étudiants au marché du travail ou à des études postsecondaires plus poussées. Les collèges coopèrent très étroitement avec le milieu des affaires, l'industrie, les syndicats et la fonction publique pour dispenser des services de perfectionnement professionnel et des programmes spécialisés et, de façon plus large, avec leurs collectivités pour concevoir des programmes qui répondent aux besoins locaux.

Évaluation et reconnaissance des acquis : Environ 80 p. 100 des collèges du Canada reconnaissent également l'évaluation et la reconnaissance des acquis (ERA), dans une partie au moins de leurs programmes. Certaines universités la reconnaissent également et de plus en plus de provinces offrent des services d'ERA aux adultes, à l'ordre d'enseignement secondaire. L'ERA est un processus qui aide les adultes à démontrer leurs connaissances acquises en dehors d'une éducation formelle et à en obtenir la reconnaissance.

Formation et enseignement professionnel

Prestataires et participation : L'enseignement professionnel fait référence à un programme pluriannuel ou à une série de cours dispensant une instruction spécialisée relative à une compétence ou à un métier, dont le but est de donner la possibilité aux étudiantes et étudiants de passer directement à une carrière ou à un programme basé sur la compétence ou le métier en question. Ce type d'instruction est offert dans les écoles secondaires et à l'échelon postsecondaire dans les collèges et instituts publics, les collèges privés à but lucratif et en milieu de travail par l'entremise de programmes d'enseignement en apprentissage. À l'ordre d'enseignement secondaire, les programmes d'enseignement professionnel sont parfois offerts dans des écoles séparées et spécialisées ou en tant que programmes optionnels dans des écoles qui offrent à la fois des filières de formation générale et de formation professionnelle. Les programmes des écoles secondaires préparent les élèves au monde du travail, à des programmes postsecondaires ou à un apprentissage. Le rôle des collèges publics a été décrit ci-dessus. Les collèges privés peuvent être agréés par les gouvernements provinciaux ou fonctionner en tant qu'entités non agréées. Ils reçoivent parfois des fonds publics mais sont largement financés par les droits de scolarité et offrent des programmes dans des domaines tels le commerce, les sciences de la santé, les services à la personne, les arts appliqués, les technologies de l'information, l'électronique, les services et les métiers. Les programmes requièrent généralement une ou deux années d'études, bien que certains collèges privés

d'enseignement professionnel offrent des programmes plus courts. Au Canada, les programmes d'apprentissage s'adressent surtout aux adultes mais, dans certaines instances, les jeunes sont de plus en plus nombreux à s'inscrire à de tels programmes. L'industrie connexe est chargée de la formation pratique, dispensée en milieu de travail, et l'établissement d'enseignement fournit les éléments théoriques. Les inscriptions aux programmes d'apprentissage ont augmenté de façon régulière, atteignant un effectif de près de 300 000 étudiantes et étudiants en 2005. Les hausses les plus importantes se situent dans les domaines des métiers de la construction de bâtiments.

Éducation des adultes

Participation : L'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes de 2003 indique que près de la moitié de la population adulte au Canada (âgée de 16 à 65 ans, étudiantes et étudiants à temps plein exclus) est inscrite dans des formes d'éducation organisée et de formation des adultes, y compris des programmes, cours, ateliers, séminaires et autres formes d'éducation organisée à un moment donné, pendant l'année de l'étude. Chaque apprenante et apprenant a consacré environ 290 heures à cet apprentissage au cours de l'année. Cinquante-trois p. 100 des participantes et participants avaient l'appui financier de leur employeur, tandis que 41 p. 100 ont payé pour leur propre éducation et que 8 p. 100 étaient subventionnés par le gouvernement. Davantage d'hommes que de femmes ont bénéficié du financement de leur apprentissage par leur employeur. Par rapport à la population générale, les participantes et participants à l'éducation des adultes ont tendance à être plus jeunes et nés au Canada plutôt qu'issus de l'immigration et ont généralement un niveau d'alphabétisation, d'éducation et de revenu plus élevé. Ils ont également tendance à faire partie de la population active. Cinquante-sept p. 100 de la population active ont participé à des cours d'éducation et de formation des adultes, par rapport à 31 p. 100 des personnes sans emploi et à 24 p. 100 de celles qui ne participent pas au monde du travail. Quatre-vingt-deux p. 100 des personnes ont donné leur emploi comme raison principale de leur participation; 20 p. 100 ont cité un intérêt personnel. La participation à l'apprentissage informel a également été relevée par l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes, qui a examiné des activités de la vie quotidienne dont découle un apprentissage, comme visiter des musées, utiliser des ordinateurs, lire du matériel de référence. Près de la totalité des Canadiennes et Canadiens (93 p. 100) indiquent s'être engagés dans une forme ou une autre d'apprentissage informel au cours de l'année couverte par l'étude.

Littératie et alphabétisation : L'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes, mentionnée ci-dessus, révèle que seulement 58 p. 100 des adultes au Canada possèdent les capacités de lecture nécessaires à la plupart des exigences quotidiennes. Ceci signifie que 42 p. 100 d'adultes ont de faibles niveaux d'alphabétisation. Il est apparu que ces personnes affichent également des niveaux plus faibles en matière d'emploi et de revenus. Les résultats varient entre provinces et territoires dans l'ensemble du pays, mais même dans les instances affichant un rendement supérieur, au moins trois adultes sur 10 âgés de 16 ans ou plus ont un niveau d'alphabétisation inférieur. Les besoins des Canadiennes et Canadiens en

matière de littératie et d'alphabétisation sont adressés par l'entremise de divers efforts concertés entre les autorités provinciales et territoriales de l'éducation, le gouvernement fédéral et le vaste secteur non gouvernemental. Cette approche de groupe garantit que les programmes sont conçus à l'intention des Canadiennes et Canadiens de tous âges et de toutes les tranches de la société. La littératie et l'alphabétisation sont une priorité d'éducation, qui se situe souvent dans le contexte plus large des initiatives de développement économique et social.

Prestataires : L'éventail des établissements, des gouvernements et des groupes qui dispensent des programmes d'éducation des adultes varient d'une instance à l'autre. Les collèges préparent les adultes au marché du travail en offrant des programmes d'éducation et de formation; les ministères responsables de l'alphabétisation, du perfectionnement des compétences, de l'apprentissage de la langue seconde et des autres programmes destinés aux adultes dispensent eux-mêmes divers programmes ou financent des organismes d'éducation formelle et non formelle chargés de concevoir et d'offrir ces programmes. Certaines instances sont dotées de centres reconnus, spécialisés en apprentissage des adultes. Les organisations communautaires et bénévoles sans but lucratif, les conseils et commissions scolaires et certaines entreprises privées, en grande partie financés par les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral, ciblent l'alphabétisation et les autres besoins de l'ensemble des adultes en matière d'apprentissage, bien que certains se concentrent sur des groupes précis, tels que les personnes en milieu rural, les communautés autochtones, les immigrantes et immigrants, les personnes licenciées et celles qui ont un niveau d'alphabétisation ou d'instruction peu élevé. Le gouvernement fédéral travaille avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour financer plusieurs des programmes de perfectionnement des compétences et d'apprentissage du français ou de l'anglais langue seconde.

Technologie dans l'enseignement

Écoles : En 2006, pratiquement toutes les écoles au Canada disposaient d'ordinateurs, soit un ordinateur pour cinq élèves. Quatre-vingt-dix-huit p. 100 des écoles avaient une connexion Internet. Les ordinateurs étaient utilisés pour le traitement de textes, la recherche et un apprentissage individualisé et en ligne. Certains services provinciaux et plusieurs commissions scolaires offrent le programme d'études provincial en ligne dans le cadre de l'apprentissage à distance et pour l'amélioration des cours dans les écoles rurales et de petite taille. En 2006, dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves, 94 p. 100 des élèves de 15 ans évalués au Canada ont signalé utiliser quotidiennement ou souvent un ordinateur à la maison pendant la semaine et 47 p. 100 ont rapporté en faire un usage aussi fréquent à l'école. Une vaste gamme de technologies – télévision, documents imprimés, téléconférences et communication en ligne – est employée dans les classes et dans le cadre de l'apprentissage en ligne dans l'ensemble du Canada.

Enseignement postsecondaire : Les étudiantes et étudiants du postsecondaire dans toutes les instances ont accès aux ressources technologiques d'apprentissage, sur le campus et par

apprentissage distribué. Trois provinces ont des universités ouvertes et toutes ont des collèges et universités qui dispensent des cours à distance. Des consortiums aux échelons provincial et pancanadien leur permettent également d'avoir accès à des programmes universitaires et collégiaux.

Accès au sein des foyers : En 2005, environ 26 p. 100 des adultes du Canada ont utilisé l'Internet à des fins éducatives, formatives ou pour effectuer leurs travaux scolaires. Ces utilisatrices et utilisateurs de l'éducation ont indiqué qu'ils consultaient l'Internet quotidiennement et passaient plus de cinq heures par semaine en ligne. Les deux tiers de ce groupe utilisaient l'Internet pour obtenir des informations concernant leurs projets scolaires et 26 p. 100 à des fins d'enseignement à distance, d'apprentissage autodirigé ou de cours par correspondance. Près de 80 p. 100 des étudiantes et étudiants à temps plein et à temps partiel utilisaient l'Internet à des fins pédagogiques.

Activités du gouvernement du Canada

Contribution fédérale : Le gouvernement fédéral du Canada appuie financièrement l'éducation postsecondaire et l'enseignement des deux langues officielles. De plus, il est responsable de l'éducation des Indiennes et Indiens inscrits vivant dans les réserves, du personnel des forces armées et de la garde côtière et des personnes détenues dans les établissements correctionnels fédéraux.

Éducation des Autochtones : Le gouvernement fédéral partage avec les Premières nations la responsabilité d'offrir une éducation aux enfants qui résident normalement dans les réserves et qui fréquentent les écoles provinciales ou fédérales ou les écoles gérées par les bandes. En 2006-2007, Affaires indiennes et du Nord Canada a financé l'éducation de la maternelle à la 12^e année de 120 000 élèves issus des Premières nations vivant dans les réserves de tout le pays. Les écoles gérées par les bandes dans les réserves éduquent environ 60 p. 100 des élèves vivant dans les réserves alors que 40 p. 100 fréquentent hors des réserves des écoles qui relèvent de l'autorité provinciale, généralement à l'ordre d'enseignement secondaire. (Les enfants membres des Premières nations qui vivent à l'extérieur des réserves sont éduqués dans les écoles primaires et secondaires publiques de leur ville, de leur village ou de leur collectivité, où la province ou le territoire leur fournit la majorité des services éducatifs.) Des fonds sont également disponibles pour l'aide postsecondaire et des programmes pour les Indiennes et Indiens inscrits résidant à l'extérieur ou à l'intérieur des réserves, Affaires indiennes et du Nord Canada aidant annuellement quelque 23 000 étudiantes et étudiants pour les frais de scolarité, les manuels et les frais de subsistance. Ce ministère finance en outre certains établissements postsecondaires pour l'élaboration et la prestation de cours collégiaux et universitaires visant à favoriser la réussite scolaire des Indiennes et Indiens inscrits et des Inuites et Inuits à l'ordre d'enseignement postsecondaire.

Enseignement postsecondaire : En plus de financer les universités et les collèges par l'entremise des transferts de paiements, le gouvernement fédéral verse une aide directe aux

étudiantes et étudiants. Chaque année, le Programme canadien de prêts aux étudiants et d'autres programmes provinciaux et territoriaux similaires accordent des prêts, des subventions et des exemptions d'intérêts à plus de 350 000 étudiantes et étudiants de l'ordre d'enseignement postsecondaire. La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire verse annuellement 350 millions de dollars en bourses à quelque 100 000 étudiantes et étudiants aux quatre coins du Canada. En 2009-2010, le programme canadien de subventions aux étudiantes et étudiants remplacera cette fondation en offrant aux personnes qui poursuivent des études postsecondaires des subventions calculées en fonction de leur revenu. Le Programme de la subvention canadienne pour l'épargne-études encourage financièrement les parents à épargner en prévision des études postsecondaires de leurs enfants. Ces programmes, ainsi que plusieurs autres programmes similaires offerts par les provinces et territoires, visent à rendre l'enseignement postsecondaire accessible à un plus grand nombre et à réduire la dette étudiante.

Langues d'instruction : Fidèle à son histoire et à sa culture, le Canada a adopté la *Loi sur les langues officielles* (éditée en 1969 puis modifiée en 1988), qui établit le français et l'anglais comme les deux langues officielles du Canada et qui prévoit un soutien aux minorités de langue française et de langue anglaise. Selon le recensement de 2006, 67,6 p. 100 des Canadiennes et Canadiens ne parlent que l'anglais, 13,3 p. 100 ne parlent que le français et 17,4 p. 100 parlent les deux langues. La population d'expression française se retrouve surtout au Québec et, alors que les autres provinces et territoires comportent une minorité linguistique francophone, le Québec compte une minorité linguistique anglophone. Les politiques et les programmes de financement du gouvernement fédéral en matière de langues officielles portent sur deux volets au chapitre de l'éducation : l'enseignement dans la langue de la minorité et l'apprentissage de la langue seconde. Par l'entremise du Programme des langues officielles dans l'enseignement, le gouvernement fédéral transfère aux provinces et territoires des fonds réservés à ces activités, et ce dans le cadre d'accords bilatéraux et généraux qui respectent les champs de compétence et les besoins uniques de chaque province et territoire. Les accords bilatéraux relatifs à ces contributions sont négociés aux termes d'un protocole conclu par l'entremise du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]. Deux programmes pancanadiens financés par le gouvernement fédéral et coordonnés par le CMEC donnent aux jeunes la possibilité de participer à un échange et d'étudier pendant l'été pour parfaire la maîtrise de la langue seconde.

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

Rôle du CMEC : Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] a été créé en 1967 par les ministres provinciaux et territoriaux responsables de l'éducation désireux de se donner un forum où ils pourraient discuter d'enjeux communs, entreprendre ensemble des initiatives sur l'éducation et promouvoir les intérêts des provinces et territoires auprès des organisations pancanadiennes du secteur de l'éducation, du gouvernement fédéral, des gouvernements étrangers et des organisations internationales. Le CMEC est le porte-parole pancanadien de l'éducation au Canada et, par son entremise, les provinces et territoires travaillent ensemble sur des objectifs communs couvrant un large éventail d'activités aux ordres d'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire.

Sources

Sites Web

Association canadienne d'éducation

www.cea-ace.ca

Association des collèges communautaires du Canada

www.accc.ca

Association des universités et collèges du Canada

www.aucc.ca

Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux

www.cicdi.ca

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), avec liens aux sites Web des ministères provinciaux et territoriaux responsables de l'éducation

www.cmec.ca

Statistique Canada

www.statcan.ca

Publications

ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉDUCATION. *L'éducation publique au Canada : faits, tendances et attitudes*, 2007 (consulté le 8 janvier 2008), <http://www.cea-ace.ca/pub.cfm?subsection=publiced>.

CONSEIL DE LA FÉDÉRATION. *Préparer l'avenir : stratégie pancanadienne sur l'éducation postsecondaire et la formation professionnelle*, 2006 (consulté le 16 janvier 2008), <http://www.conseildelafederation.ca/pdfsfrançais/PSE%20Strategy-July-FR.pdf>.

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA) et COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO. *Septième consultation des États membres de l'UNESCO sur la mise en œuvre de la Convention et de la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement : rapport sur la situation au Canada*, 2007 (consulté le 3 janvier 2008), <http://www.cmec.ca/international/indexf.stm>.

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA), RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA et COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO. *Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation 2003-2012 : rapport d'étape du Canada 2004-2006*, 2007 (consulté le 3 janvier 2008), <http://www.cmec.ca/international/indexf.stm>.

RUBENSON, Kjell, Richard DESJARDINS et Ee-Seul YOON. *Apprentissage par les adultes au Canada : une perspective comparative. Résultats de l'Enquête sur la littératie et les compétences des adultes*, 2007 (consulté le 12 janvier 2008), <http://www.statcan.ca/français/research/89-552-MIF/89-552-MIF2007017.htm>.

STATISTIQUE CANADA. *Indicateurs sommaires des écoles publiques pour les provinces et les territoires, 1998-1999 à 2004-2005*, 2007 (consulté le 7 janvier 2008), <http://www.statcan.ca/français/research/81-595-MIF/81-595-MIF2007050.htm>.

STATISTIQUE CANADA et CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *Indicateurs de l'éducation au Canada : rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 2007*, 2007 (consulté le 3 janvier 2008), <http://www.cmec.ca/stats/indexf.stm>.